### Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation Guadeloupe

# Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) Saison 2020 – 2021

	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
	Texte réglementaire : Arrêté du 22 juin 2011, modifiant l'arrêté du 23 janvier
	1979
le diplôme	<b>Délivrance du diplôme</b> : par la Préfect.ure de Guadeloupe (diplôme de la
	Sécurité Civile)
	Le titulaire du diplôme est soumis tous les cinq ans à une vérification de
	maintien des acquis

#### Le métier

Le diplôme permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, d'assister les Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) et les personnes titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) et/ou ceux titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS) option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) dans la surveillance des piscines publiques Le titulaire peut être salarié par un ou plusieurs clubs ou associations, par une collectivité territoriale, un parc aquatique, une thalassothérapie.

#### **Rythme**: Hors temps de travail, les cours se dérouleront le soir ou en période de vacances scolaire (secourisme)

Volume horaire: 100 heures

Lieux : Piscine de Dugazon aux Abymes - CREPS Antilles Guyane aux

Abymes

**Durée de la formation** : 12 semaines **Nombre de places** : 16 Contenu de formation préparations aux 4 épreuves de l'examen):

- Entrainement natation et sauvetage
  - Secourisme et secourisme adapté aux actions de sauvetage (action sur le noyé)
  - Réglementation et organisation des baignades
  - Règlementation des plages et des activités sur le littoral
  - Organisation d'un Poste de Secours
  - Le Plan Opérationnel de Sauvetage et de Secours (POSS)

Les allègements possibles : les allègements de formation sont prévus règlementairement (Parcours Individuel de Formation).

#### La formation



## Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation Guadeloupe

Les conditions d'admission	Etre âgé de <b>17 ans minimum</b> à l'entrée en formation Savoir nager au moins 100m 2 nages Disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 Etre titulaire du Premier Secours en Equipe de niveau 1 <b>(PSE1)</b> . Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation <b>(TEP)</b> . L'organisme de formation, à l'issue d'un entretien, établira pour chaque candidat un Parcours Individuel de Formation <b>(PIF)</b> .
-------------------------------	--

Dossier d'inscription : jusqu'au 06 Novembre 2020

Test d'exigence préalable à l'entrée en formation : 9 Novembre 2020

Positionnement : 9 Novembre 2020

Formation : du 9 Novembre 2020 au 29 Janvier 2021

Examen : Février 2021

Coût de la formation : 400€

Frais de dossier : 80€

Coordonnateur pédagogique : Didier ICHECK 0590471560

erfangwada@gmail.com - ligueng@orange.fr

Inscription et suivit administratif : Charlotte MOURINET 0590471560

ligueng@orange.fr

www.gwadanat.fr



